

Un membre du congrès américain, M. Edward Beard, déclarait la semaine dernière qu'il prépare actuellement un projet de loi en vue de limiter les pouvoirs de l'Interpol, l'organisme policier international de nature privée. Cette décision fait suite à une étude de huit mois d'un rapport sur l'Interpol, démontrant clairement les antécédents nazis de l'organisme, ainsi que des cas précis où l'organisme a enfreint les droits d'individus et de groupes par la diffusion de fausses informations. Étant donné que le solliciteur général possède ce même rapport, depuis mars 1975, dirait-il à la Chambre s'il en a complété l'étude, et dans l'affirmative, quand en fera-t-il le rapport à la Chambre? Dans la négative, pourquoi l'étude n'en est-elle pas encore complétée?

[Traduction]

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, cette question a été soulevée l'autre jour lors de la séance du comité de la justice consacrée à l'examen de mes crédits supplémentaires. Nous avons fourni certains renseignements au comité. Je puis affirmer que nous ne possédons aucun renseignement permettant de croire qu'Interpol se livre aux activités dont le député a fait mention. Je suis disposé à faire plus ample enquête à ce sujet et à lui en faire rapport plus tard.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LES CENTRALES ÉLECTRIQUES DU NELSON ET DU CHURCHILL—LA DEMANDE DE PERMIS D'EXPORTATION DE LA COMMISSION DE L'ÉLECTRICITÉ DU MANITOBA

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle porte sur le projet de la commission hydro-électrique du Manitoba d'exporter de l'électricité des centrales du Nelson et du Churchill aux États américains du centre-ouest. La commission a commencé l'aménagement d'une ligne de 230,000 kw qui doit aller de Ridgeway (Manitoba) à Sprague (Manitoba). Elle a envoyé des équipes d'arpenteurs sur le terrain et commencé à faire des expropriations et à construire les pylônes. La commission hydro-électrique du Manitoba a-t-elle demandé un permis d'exportation. Si oui, ce permis lui a-t-il été donné et, sinon, pourquoi?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne puis pas dire au député si la commission a fait une telle demande. Cependant, je puis lui dire que, la semaine prochaine, des réunions seront tenues au niveau supérieur afin de discuter de cette question et d'autres questions connexes.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ARRÊT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE LIGNE DE TRANSMISSION AU MANITOBA—LA QUESTION DU PERMIS D'EXPORTATION

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice. La construction a été interrompue sur les lignes de transmission, car il semble au premier abord que la commission hydro-électrique du Manitoba a enfreint l'article 40 de la loi sur l'Office national de l'énergie pour

Questions orales

avoir démarré la construction avant d'obtenir un permis d'exportation de l'Office national de l'énergie. Dans ces conditions, envisage-t-on des poursuites en justice contre la commission hydro-électrique du Manitoba?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais examiner avec les membres de mon cabinet la portée juridique de cette question.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POSSIBILITÉ DE SIGNATURE D'UN ENGAGEMENT ENVERS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE POUR LA PROTECTION DE LA VALLÉE DE L'OKANAGAN

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre peut-il faire part des progrès réalisés dans sa lutte incessante pour protéger l'environnement de la Vallée de l'Okanagan? L'accord qu'elle a signé et qui permet l'application d'un programme quinquennal, résultant de l'étude de trois ans effectuée par l'Okanagan Regional Water Board, sera-t-il respecté? On craint en effet de plus en plus que ce modeste programme à long terme, bien qu'essentiel et finalement économique, ne soit comprimé en raison des restrictions.

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre de l'Environnement): Non, monsieur l'Orateur. Cet accord n'a pas été touché par les restrictions budgétaires. Il y a des questions dont j'aimerais discuter avec le ministre de la Colombie-Britannique. Nous essayons désespérément de l'accrocher quelque part, mais il est en pleine campagne et ne semble pas avoir le temps de parler de la situation de l'Okanagan pour l'instant.

* * *

● (1450)

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA MAJORATION DES TARIFS—L'APPEL INTERJETÉ PAR L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Peut-il nous faire savoir aujourd'hui si le cabinet a arrêté son opinion sur l'appel, interjeté par l'Association des consommateurs du Canada, de la décision rendue en mai 1975 par la Commission canadienne des transports à propos des tarifs aériens? Dans la négative, pour quelle raison?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas bien de quel appel il s'agit en l'occurrence. Je verrai plus tard d'après le harsard de quoi il retourne et j'examinerai la question.

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Cet appel concernait l'augmentation de tarifs aériens autorisée en mai dernier par la CCT et je dirai, pour la gouverne du ministre, que ces tarifs sont fort discriminatoires à l'égard des populations qui n'habitent pas le Canada central. Le ministre veut-il aussi tenir compte de ce fait?